

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés avant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME. ELISABETH ATTELAN)

Etait absent excusé :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2016/115

Objet : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine A.U.AT. – Signature d'un avenant

La Commune de L'Union est membre au titre du collège des communes de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire urbaine (A.U.A.T.) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Comme chaque année, la commune a été amenée à délibérer le 6 juillet 2016 sur le projet d'avenant à cette convention-cadre visant à fixer le programme de travail de l'A.U.A.T. pour l'année 2016 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme ainsi proposé consistait à réaliser les missions suivantes :

- Suivi et accompagnement de la collectivité pour le renouvellement du cœur de ville :
 - Assistance à l'élaboration d'un schéma de synthèse
 - Inscription du projet dans le PLUiH
 - Suivi du projet
- Assistance urbaine et architecturale :
 - Permanence en Mairie une ½ journée par mois d'un architecte-conseil

pour le conseil et l'assistance aux administrés

Le montant de la subvention 2016 accordée à l'A.U.A.T. pour la réalisation de ce programme a été fixé par délibération du 6 juillet 2016 à 16 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**

ID : 031-213105612-20161216-D2016_115-DE

Or, il s'avère que ce montant correspondait uniquement au programme de travail relatif au renouvellement du cœur de ville et n'incluait pas l'assistance urbaine et architecturale qui a été assurée par l'A.U.A.T. depuis le début de l'année, et dont le montant annuel s'élève à 3 500 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de travail 2016 de l'A.U.A.T.
- De porter le montant de la subvention attribuée à l'A.U.A.T. pour l'année 2016 à 19 500 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le programme de travail 2016 de l'A.U.A.T.
- De porter le montant de la subvention attribuée à l'A.U.A.T. pour l'année 2016 à 19 500 €

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le 16 DEC. 2016

- Affiché le 16 DEC. 2016